

Madame la Vice-Présidente déléguée à la transition écologique,

Début 2022, vous avez invité des citoyen.ne.s, des associations et des partenaires à se joindre à la COP territoriale que vous avez installée, parallèlement à la démarche réglementaire du PCAET.

L'Intention est louable : en associant la société civile, il s'agirait de redynamiser les modalités de prises de décision pour l'action publique et se donner de meilleures chances pour réussir la transition écologique.

En 2021, certain.e.s d'entre nous avaient participé au processus de réflexion et d'élaboration du P2M. Alors que vous promettiez une logique de co-construction, vous en êtes resté.e.s à une logique de consultation d'un autre temps : ne prenant aucun engagement vis-à-vis des consulté.e.s, vous leur aviez juste permis de s'exprimer... sur des thèmes secondaires. Après avoir effectué votre marché et vous être réservé.e.s les sujets décisifs, vous aviez décidé seul.e.s, laissant les participant.e.s amer.e.s d'avoir été ainsi floué.e.s.

Pour revenir à la COP, dès le début vous avez renouvelé votre promesse de co-construction. Très bien. Mais hélas, dès le 21 janvier 2022, vous annoncez que nous n'avons pas le temps de travailler ensemble la méthode. D'ailleurs, l'événement du 26 février était déjà programmé ainsi que les quatre ateliers de mars.

Ainsi, le train du PCAET et de la COP est parti. Sans mandat clair, sans cadre ni règles de fonctionnement, sans formation, sans disposer du temps nécessaire pour mener à bien une réflexion solide, sans statut donné aux propositions à venir, les participant.e.s ont dû se contenter de répondre à quelques questions, à travers la rédaction de post-it, sans vrai débat, débouchant au final sur des résumés inepets ou insipides. Nous voici face à une conception de la participation citoyenne pas du tout à la hauteur des trois crises du moment : climatique, démocratique et sociale.

Monsieur le Président, vous tenez à ce que le vote du PCAET intervienne avant fin 2022. Chacun pourrait saluer cette rapidité dans le contexte d'urgence climatique. Mais comme nous partons de zéro – l'équipe précédente ayant carrément bâclé la chose – et comme le défi est immense, les conditions sont réunies pour prendre le risque d'un PCAET très en deçà des enjeux et des impératifs pourtant martelés par le GIEC.

La démarche amorcée le 24 février concernant le Règlement Local de Publicité Intercommunal reproduit le même schéma. Le Campus Climat du 2 avril dédié aux étudiant.e.s (qui ne représentent qu'une partie de la jeunesse), en prenant la forme d'un événement de communication aux dépens d'un processus de réflexion partagée approfondie et de long terme, a déçu vos invité.e.s.

Alors, nous participons et continuerons de participer à la COP car notre responsabilité face au dérèglement climatique nous y oblige. Nous nous y exprimons et continuerons d'y exprimer nos doutes, nos critiques et nos vœux. Mais, aujourd'hui, Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, nous vous demandons instamment de bien vouloir réunir les parties prenantes pour sincèrement construire une méthode, définir un cadre et poser un calendrier raisonnable. Nous n'avons pas les moyens d'échouer, même partiellement.

Le 14 mai 2022

Attac – Les Amis de la Terre – Le Bien commun – Greenpeace – Sciences-Po Environnement